



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 février 2017

Nombre de membres : 22 Présents : 21 Votants : 22	Délibérations n°C01 à C14	Date de convocation : 25 janvier 2017
Nombre de membres : 22 Présents : 20 Votants : 22	Délibérations n°C15 à C18	Date de convocation : 25 janvier 2017

Le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni **le 17 février 2017** à 14 h 00 à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Vannes, sous la présidence de Gilles DUFEIGNEUX, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

Gilles DUFEIGNEUX
Denis BERTHOLOM
Yannick CHESNAIS
Nadyne DURIEZ
André FEGEANT
Nadine FREMONT
Gérard GICQUEL
Alain GUIHARD
Marie-Odile JARLIGANT
Hervé LAUDIC

Marie-Jo LE BRETON
André LE CORRE
François LE COTILLEC
Ronan LOAS
Daniel MARTIN
Michèle NADEAU
Patrick PARISOT
Christine PENHOUE¹
Michel PICHARD



MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :

Françoise BALLESTER
Ghislaine LANGLET

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Laurent TONNERRE sera représenté par Ghislaine LANGLET
Jean-Rémy KERVARREC sera représenté par Françoise BALLESTER
Gérard PIERRE donne un pouvoir à Yannick CHESNAIS
Christine PENHOUE¹ donne un pouvoir à Gilles DUFEIGNEUX à partir de la délibération n°15

Assistaient à la réunion avec voix consultative :

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan,
Madame Charlotte CREPON, Directrice de cabinet du Préfet,
Colonel Cyrille BERROD, Directeur départemental du SDIS,
Médecin de classe exceptionnelle Philippe DANION, Médecin-chef du service de santé et de secours médical,
Capitaine Bernard GUILLO, Membre titulaire de la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours (CATSIS),
Adjudant Gilles CARGOUET, Membre titulaire de la CATSIS,
Adjudant Yann HILLION, Membre suppléant de la CATSIS.

¹ Madame PENHOUE¹ quitte la séance après la délibération n°14.

Assistaient à la réunion :

Colonel Eric LEBON, Directeur départemental adjoint du SDIS,
Monsieur François FONTAINE, Directeur général des finances et des moyens du conseil
départemental du Morbihan,
Monsieur Francis CHEVAILLIER, Payeur départemental.

Secrétaires de séance :

Laurent LE BRUN, Responsable administratif et financier du SDIS,
Nathalie CALAGE-FERREIRA, Responsable du bureau des assemblées et des affaires juridiques.

Objet : Budget primitif 2017 – Budget annexe formation

RAPPORTEUR : Michèle NADEAU

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu la convention de partenariat entre le département du Morbihan et le SDIS du Morbihan pour les années 2016 à 2018,

La proposition de budget primitif du budget annexe formation de l'exercice 2017 correspond aux actions de formations dispensées aux Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) ainsi qu'aux Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés (PATS).

Pour 2017, les prévisions de crédits affectés à la formation sont arrêtées pour un montant de **862 000 €** (hors indemnités versées aux SPV). Il est stable par rapport à celui de 2016.

Depuis plusieurs années, les actions de formation ont connu un renforcement important afin de contribuer à l'amélioration de la prestation opérationnelle par le développement des compétences des personnels. Elles concernent notamment les formations initiales ainsi que les formations continues des SPP et SPV.

Le montant inscrit au budget primitif 2017 en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement s'élève à **862 000 €**.

1. Dépenses

Les dépenses relatives au budget annexe formation relèvent exclusivement du chapitre globalisé 011 – charges à caractère général.

Les principaux postes de dépenses évoluent comme suit :

Matières, locations, fournitures consommées	BP 2016	BP 2017
Evolution : 0%	163 700 ,00 €	163 700,00 €

Le poste budgétaire est stable par rapport au budget primitif 2016 compte tenu des besoins pour mener à bien les actions de formation. Ces dépenses concernent les fournitures afférentes à l'organisation des actions de formation (carburant, alimentation, petit équipement...).

Versement à des organismes de formation et autre dépenses de fonctionnement	BP 2016	BP 2017
Evolution : 0%	698 300,00 €	698 300,00 €

Ce poste budgétaire est stable par rapport à 2016. Les crédits affectés à ce poste correspondent au recours à des organismes de formations spécialisés qui dispensent des actions au profit des sapeurs-pompiers et des PATS, conformément au calendrier de formation prévisionnel 2017.

Ces dépenses regroupent également les frais logistiques d'organisation des actions de formation (entretien de matériels, etc...).

Les montants inscrits permettent de répondre à la juste sollicitation des prestataires extérieurs pour assurer les actions de formation 2017.

TOTAL	BP 2016	BP 2017
Evolution : 0%	862 000,00 €	862 000,00 €

2. Recettes

Les recettes de fonctionnement 2017 se répartissent en trois catégories :

- le paiement des prestations de formation réalisées au profit d'autres SDIS ou d'autres organismes. Il s'agit par exemple de prestations dans le cadre du bac professionnel des métiers de la sécurité avec le lycée saint Joseph Lasalle à Lorient ;
- la subvention d'équilibre du budget principal ;
- le résultat antérieur reporté.

TABLEAU DE PRESENTATION DES RECETTES (en €)

DESIGNATION	BP 2016	PART (en %)	BP 2017	PART (en %)	EVOLUTION 2016/2017
Prestations de formation	70 000,00 €	8,12	70 000,00 €	8,12	0,00%
Subvention d'équilibre	578 410,45 €	67,10	589 190,71 €	68,35	1,86%
Résultat antérieur reporté	213 589,55 €	24,78	202 809,29 €	23,53	NS ⁽¹⁾
TOTAL	862 000,00 €	100,00	862 000,00 €	100,00	0,00%

(1) NS : Non Significatif

La subvention d'équilibre est arrêtée pour 2017 à **589 190,71 €**. Ce montant augmente de 1,86% par rapport au budget primitif 2016. Cette hausse s'explique principalement par la baisse du résultat antérieur reporté (- 10 K€).

Le résultat reporté de l'exercice 2016 s'élève à **202 809,29 €**. Il représente **23,53 %** du financement des actions de formation départementales pour l'exercice 2017.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,


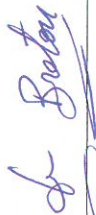










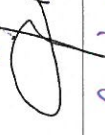





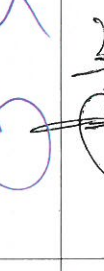

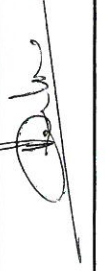


A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget annexe formation par chapitre en dépenses et recettes.



Le Président,
Gilles Dufeigneux

Gilles DUFEIGNEUX.

Date de convocation : 25 janvier 2017 Délibéré par le conseil d'administration réuni en session ordinaire Budget primitif - Exercice 2017 - Budget annexe Formation		Nombre de membres en exercice : 22 Nombre de membres présents : 20		Nombre de suffrages exprimés : 22 VOTES : Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0	
Les membres du conseil d'administration du SDIS du Morbihan,					
Titulaires	Suppléants	Observations :	Titulaires	Suppléants	Observations :
M. Denis BERTHOLOM M. Benoît QUERO			Mme Marie-Jo LE BRETON M. Michel JALU		
M. Yannick CHESNAIS Mme Marie-Hélène HERRY			M. André LE CORRE M. Jean-François MARY		
M. Gilles DUFEIGNEUX Mme Marie-Christine LE-QUER			M. François LE COTILLEC M. Roland LE-GUENNEC		
Mme Nadyne DURIEZ M. Jean-Paul SOLARO			M. Ronan LOAS Mme Brigitte-MELIN		
M. André FEGEANT M. Mareel-BENOÎT			M. Daniel MARTIN M. Jean-Paul-BERTHO		
Mme Nadine FREMONT M. Fabrice ROBBLET			Mme Michèle NADEAU		
M. Gérard GICQUEL Mme Marie-Annick-MARTIN			M. Patrick PARISOT M. Jean-Luc-BLEHER		
M. Alain GUIHARD Mme Marie-Claude GAUDIN			Mme Christine PENHOUEZ Mme Gaëlle FAYENNEC		
Mme Marie-Odile JARLIGANT Mme Soizic PERRAULT			M. Michel PICHARD Mme Martine GULLAS-GUERINEL		
M. Jean-Rémy KERVARREC Mme Françoise BALLESTER-			M. Gérard-PIERRE		
M. Hervé LAUDIC M. André PAHOLEG			M. Laurent-TONNERRE Mme Gislaïne LANGLET		
Signature : 					
PREFECTURE DU MORBIHAN COURRIER - ARRIVÉE 02 MARS 2017 Arrivée n°					
Observations : Pourvoir donné à Monsieur Chesnais					

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture le..... et de la publication le.....
 A VANNES, le.....